DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N°ARR2023-245

Service Enfance et Loisirs

Nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant de la régie d'avance du Service Education Enfance et Loisirs

Le Maire de la ville de DREUX,

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, alinéa 7,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

VU la décision en date du 06 septembre 2010 créant une régie d'avances du service Education, Enfance et Loisirs modifiée par la décision du 11 février 2015,

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 15 mars 2023.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Omar HACHKAR est nommé régisseur titulaire de la régie d'avance du Service Education Enfance et Loisirs avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci à compter du 1er janvier 2023,

ARTICLE 2 : En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Monsieur Omar HACHKAR sera remplacé par Madame Maëlyne DOS SANTOS mandataire suppléant,

ARTICLE 3 : Monsieur Omar HACHKAR n'est pas astreint à constituer un cautionnement selon la réglementation en vigueur à compter du 1er janvier 2023,

ARTICLE 4 : Monsieur Omar HACHKAR bénéficiera du régime indemnitaire lié à son groupe de fonction défini par l'assemblée délibérante dans le cadre du RIFSEEP,

ARTICLE 5 : Madame Maëlyne DOS SANTOS mandataire suppléant, bénéficiera du régime indemnitaire lié à son groupe de fonction défini par l'assemblée délibérante dans le cadre du RIFSEEP pour la période durant laquelle elle assurera effectivement le fonctionnement de la régie,

ARTICLE 6 : Monsieur Omar HACHKAR régisseur titulaire et Madame Maëlyne DOS SANTOS mandataire suppléant sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectué,

Ref. 201 501 Berger-Levrault (1012)

ARTICLE 7 : Monsieur Omar HACHKAR, régisseur titulaire, et Madame Maëlyne DOS SANTOS, mandataire suppléant, ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal,

ARTICLE 8 : Monsieur Omar HACHKAR régisseur titulaire et Madame Maëlyne DOS SANTOS mandataire suppléant, sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés,

ARTICLE 9 : Monsieur Omar HACHKAR régisseur titulaire et Madame Maëlyne DOS SANTOS mandataire suppléant sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006,

ARTICLE 10 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Dreux et le comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 11 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Dreux, le 29 MARS 2023

Le Maire,
Conseiller régional,

MAIRIE DE DREUX (EURE-ET-LOIR)

Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification le

Le régisseur titulaire[1]

Le mandataire suppléant[1]

Monsieur Omar HACHKAR

Madame Maëlyne DOS SANTOS

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE
Après notification le

[1] Faire précéder la signature de la formule manuscrite **« Vu pour acceptation »**
[2] *Joindre à l'arrêté une annexe indiquant le(s) nom(s) et l'adresse du (des) régisseur(s)*

ANNEXE

Régisseur titulaire :

Nom : HACHKAR
Prénom : Omar
Adresse : 16 rue Pierre Orain 28100 Dreux

Mandataire suppléant :

Nom : DOS SANTOS
Prénom : Maëlyne
Adresse : 29 rue des Mésanges 27770 Illiers l'Eveque

Ref. 201 501 Berger-Levrault (1012)

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20230329-ARR2023-245-AI
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023